

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 371

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.